



SPIP 44

Déclaration liminaire CTS du 24 juin 2021

Pornic, Mérignac, Hayange, Nantes, La Chapelle-sur-Erdre, et tant d'autres drames : de la médiatisation aux process !

A qui le tour ? C'est l'angoisse profonde de tous les professionnels des SPIP. En Loire-Atlantique, depuis le cataclysme de l'affaire de Pornic, cela fait 10 ans que nous connaissons les dégâts, les traumatismes de cette tourmente infernale. Nous sommes tous déchirés par cette violence, la souffrance des victimes et de leurs familles. Les professionnels des SPIP, à Nantes comme ailleurs, s'investissent sans compter et de façon exemplaire, au prix de leur santé, malgré une charge de travail insupportable qui dure depuis des années.

Mais quelles sont les réponses de notre administration ?

- 1)faire remonter des statistiques en catastrophe ;
- 2)organiser à la hâte des revues de dossiers ;
- 3)faire remonter les moindres faits et gestes des PPSMJ ciblés ;
- 4)reprocher la mise en œuvre les aménagements de peine en cas de récidive ;
- 5)des priorités qui se superposent au gré de l'actualité et de la médiatisation ;
- 6)imposer des astreintes de veille à notre hiérarchie, répondre aux urgences médiatiques.
- 7)Affectation des mesures sans aucunes pièces judiciaires ;
- 8)Investissement plus important des SPIP concernant la prise en charge des victimes.

Bien évidemment tous ces process n'ont aucun fond ! La vérité c'est que tous les services sont sous-dimensionnés, et notamment en ce qui nous concerne pour la prise en charge des auteurs d'infractions.

Aucune proposition pour permettre d'avoir une prise en charge conforme aux règles européennes de probation, aucune proposition pour des dispositifs d'insertion à la hauteur des enjeux. La seule obsession de l'administration : la méthodologie, les ciblages et l'évaluation de la dangerosité potentielle.

La vérité c'est que notre administration emprunte la froide logique des instruments de gestion et de procédures, les expertises mensongères et l'hypocrisie des bons sentiments.

Nous ne sommes pas dupes, l'Administration ouvre le parapluie et fait peser sur les SPIP des tâches supplémentaires et de nouvelles responsabilités pour combler les carences en termes

de moyens humains et matériels sur l'ensemble de la chaîne pénale. L'obligation de moyens est devenue une obligation de résultats.

A l'heure des ciblés à tous crins sur la radicalisation, les mœurs, les SSJ, les violences intrafamiliales, nous voulons rappeler à notre administration, aux pseudo-experts, aux artistes de la méthode, et aux imposteurs, qu'aucune société ne peut éradiquer le crime. Le mal, le désir de transgression, l'envie, les pulsions, la folie étant constitutifs de l'espèce humaine, le risque zéro n'existe pas.

Les professionnels du SPIP 44 n'ont pas la mémoire courte, l'histoire de notre service est définitivement marquée par le crime ignoble d'une personne qui aurait dû être suivie en milieu ouvert pour un délit d'outrage à magistrat, non ciblé.

Comme l'a déjà indiqué la CGT IP : Prévenir la récidive ne sera jamais prédire la récidive. Le responsable des faits reste l'auteur des faits.

La CGT apporte son soutien inconditionnel à tous les CPIP du SPIP 44, particulièrement à nos collègues impactées par la dernière affaire survenue sur le SPIP 44, ainsi qu'à tous les CPIP de France.

Elle déplore l'absence de communication globale à l'ensemble du service, un temps de parole et d'écoute des agents était nécessaire.

Monsieur Le Président nous vous demandons de défendre nos missions d'insertion qui sont le cœur de notre accompagnement socio-éducatif et la finalité de notre mission : la prévention de la récidive.

Monsieur le Président nous vous demandons de protéger vos agents et de réclamer des moyens pour qu'ils accomplissent correctement leurs missions.

NANTES, le 24 juin 2021
Les élus du CTS CGT SPIP 44